

LES AVENIERES

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 24 septembre 2009

Le vingt-quatre septembre deux mil neuf à 20 heures 30 s'est réuni le Conseil Municipal des Avenières en Mairie sous la présidence de son maire en exercice Monsieur Gilbert MERGOUD.

Mesdames et Messieurs les Conseillers :

Etaient présents : Jean-Michel AROD, Chantal BELLIN, Denise CORTEY, Marie-France COTTET, Guillaume FAVIER, Valérie GEYNET, Josiane GIPPET, Colette GREPAT, Emmanuel GUTIERREZ, Philippe GUYON, Raymond HERBEPIN, Marie-Catherine LAMIRAL, Nathalie MARGAIN, Henri MIEGE, Chantal MOLY, Roger MORNEY, Jean-Charles PASTORINO, Jacky RAVAZ, Chantal REY, Maryvonne SARAMITO, Alain SOCIE, Yvon THENAULT.

Etaient absents ayant donné pouvoir : Sébastien DREVET à Gilbert MERGOUD, Marie-Thérèse PASTORINO à Jean-Charles PASTORINO, Fabienne RETY à Raymond HERBEPIN (arrivée à 21h30), Joao SANTOS à Maryvonne SARAMITO.

Date de convocation : 17 septembre 2009

Les Conseillers présents, soit 23 représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 27, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination de deux secrétaires élus parmi les Conseillers, à savoir Valérie GEYNET et Philippe GUYON. Ces derniers acceptent.

DELIBERATIONS

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 9 juillet 2009

VOTE

POUR A L'UNANIMITE

*Jacky RAVAZ relève une erreur figurant dans le premier paragraphe des questions diverses. Il est écrit en effet que « Jacky RAVAZ remarque que le **courrier adressé aux ex-proprétaires de la friche GONTARD** comportait une erreur. » Or il est question des propriétaires du lotissement GONTARD et non de la friche.*

Le Maire précise que cette erreur sera rectifiée.

Le Maire présente Delphine PERRIN-COCON, chargée des ressources humaines, en détachement dans les services administratifs pendant les mois de mai et juin 2009, et recrutée à temps plein depuis le 1^{er} septembre 2009 sur un poste à temps complet. Elle assistera aux séances du conseil municipal en l'absence de Nathalie BALME et Yvonne RATEAU.

Distribution aux conseillers municipaux de l'organigramme des services administratifs.

En prévention d'une épidémie de grippe H1N1, Delphine PERRIN-COCON a élaboré le plan de continuité des activités, en cours de validation auprès du Centre de Gestion de l'Isère. Une fois validé, ce document pourra être communiqué aux personnes qui en font la demande.

Pour finir, le Maire remercie les élus secrétaires de séance pour leur travail dans la rédaction du compte-rendu des séances du conseil municipal.

Le Maire précise que Nathalie BALME, Directrice Générale des Services, a accouché le 22 juillet dernier d'un petit garçon prénommé Baptiste. Son congé de maternité prendra alors fin le 13 octobre 2009.

Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 24 septembre 2009

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

Les points suivants inscrits à l'ordre du jour sont délibérés :

I - ASPECT FINANCIER

- 2009-5-1 – Attribution de subventions aux associations
- 2009-5-2 – Contrat Enfance Jeunesse – volet « enfance » 2009-2011
- 2009-5-3 – Tarifs médiathèque - Réseau
- 2009-5-4 – Décision modificative budgétaire – Budget général

II - ASPECT REGLEMENTAIRE

- 2009-5-5 - Rapport annuel 2008 – Syndicat Intercommunal des Eaux des Abrets
- 2009-5-6 – Office de Tourisme Les Avenières/Veyrins-Thuellin – désignation d'un délégué

III – AMENAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

- 2009-5-7 – Aménagement de la route du Jalérieu – Travaux sur les réseaux secs
 - 2009-5-7-1 – Tranche 1
 - a) Plan de financement des travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité et d'éclairage public (SE38)
 - b) Plan de financement des travaux sur le réseau de France Telecom (SE 38)
 - 2009-5-7-2 – Tranche 2
 - a) Plan de financement des travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité et d'éclairage public (SE 38)
 - b) Plan de financement des travaux sur le réseau de France Telecom (SE 38)
- 2009-5-8 – Aménagement de la route du Jalérieu – Travaux de voirie
 - a) Carrefour du Rubat – Demande de subvention
 - b) Aménagements de sécurité du carrefour de Curtille au parking de la piscine (hors carrefour du Rubat) – Demande de subvention
- 2009-5-9 – Office National des Forêts, programme de vente 2010

IV – PERSONNEL COMMUNAL

- 2009-5-10 – Création à titre temporaire d'un poste d'apprenti

V – QUESTIONS DIVERSES

I – ASPECT FINANCIER

2009-5-1 – Attribution de subventions aux associations

L'Adjoint aux Finances propose d'adopter les subventions telles que présentées ci-dessous :

Associations	Montant voté 2008 (en €)	Réalisé 2008 (en €)	Proposition 2009 (en €)
Pour leur participation au corso du Comice agricole 2009			
Centre social Jean Bedet (les takatapela)	*	*	300
Méli-Mélo	*	*	300
Association de la Saint-Julien	*	*	300
Cyclotouristes Avenières Morestel	*	*	300
Subventions de fonctionnement			
A.D.M.R.	3000	3000	3000
Les Av'es (Avenières Escalade)	0	0	150
Club de ski	800	800	800
Association culturelle des artistes aveniérants	200	200	200
UB2A	650	650	650

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à verser ces subventions.

Afin d'encourager les participants de la Commune présents au corso du comice agricole 2009 de Morestel, le Maire propose avec l'accord de la commission de finances de verser une subvention de 300 € à chacun des participants suivants :

- Centre Social Jean Bedet , char de takatapéla
- Méli-Mélo,
- Saint-Julien
- Club des cyclos.

Concernant l'attribution de subvention de fonctionnement, l'Adjoint aux finances rappelle que les formulaires de demandes avaient été adressés aux présidents d'associations le 26 février 2009.

La date de remise des imprimés était fixée au 30 avril 2009. Les associations figurant ci-dessus (ADMR, club de ski, UB2A) ont rendu leur formulaire complété après cette date. L'association « Les artistes aveniérants » a complété son formulaire de demande de subvention en indiquant son solde de banque.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2009-5-2 – Contrat Enfance Jeunesse – volet « enfance » 2009-2011

Par délibération en date du 11 décembre 2008, vous avez approuvé la signature du Contrat Enfance et Jeunesse, qui a pour objectif de poursuivre et optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 18 ans en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Le volet « enfance » sera inclus dans ce contrat. Il consiste à développer les actions en faveur des enfants de 0 à 6 ans et prend la suite du contrat enfance. Les signataires s'engagent à satisfaire au mieux les besoins des familles par le développement des modes d'accueil ainsi que par l'utilisation optimum des équipements et des services.

Le Maire propose de signer avec la Caisse d'Allocations Familiales le volet « enfance » du contrat Enfance et Jeunesse pour la période allant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011. Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer cet avenant ainsi que tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

Le Maire expose que

Au titre du contrat volet jeunesse

- *Le versement de la CAF à la commune (décembre 2008) est de 101 037.54 €*

Au titre du contrat volet enfance

- *Le versement de la CAF à la commune (décembre 2008) est de 99 317.94 €.*

Le Maire énumère les actions comprises dans le volet jeunesse :

- *L'accueil et les loisirs des enfants de + de 6 ans*
- *Actions jeunes des 12 - 18 ans*
- *De manière générale, toutes les activités destinées aux jeunes à partir de 6 ans jusqu'aux moins de 18 ans ;*

et les actions comprises dans le volet enfance :

- *Le multi-accueil soit la crèche et la halte-garderie,*
- *L'accueil et les loisirs des enfants de moins de 6 ans,*
- *Le relais d'assistantes maternelles,*
- *ainsi que toutes les actions généralement destinées aux enfants de moins de 6 ans.*

Le Maire ajoute que sur ce type de contrat la Caisse d'Allocations Familiales ne s'engage qu'avec les collectivités locales pour s'assurer que les fonds sont bien utilisés. Il souligne la baisse progressive des aides versées par la Caisse d'Allocations Familiales. Les deux contrats autrefois distincts enfance et jeunesse fusionnent en un seul contrat composé de 2 volets, afin de faciliter les modalités de versement de la participation financière de la CAF.

Maryvonne SARAMITO demande si la commune de Veyrins-Thuellin signe le même contrat que la commune des Avenières.

Le Maire répond qu'il s'agit du même contrat.

VOTE

POUR A L'UNANIMITE

2009-5-3 - Tarifs médiathèque - Réseau

Le fonctionnement en réseau de la médiathèque des Avenières avec la bibliothèque de Veyrins-Thuellin et la médiathèque de Corbelin a conduit les communes à réfléchir à la définition de nouveaux tarifs uniques d'inscription sur l'ensemble du réseau. Cette démarche a pour objectif l'harmonisation des tarifs pour un meilleur service aux usagers. Ceux-ci bénéficieront également d'une carte unique valable sur l'ensemble du réseau. Tout adhérent a la possibilité de s'inscrire sur le site de son choix.

Le Maire propose donc pour les abonnés de la médiathèque les tarifs annuels suivants (applicables sans distinction de domiciliation hors-canton) :

- | | |
|-------------------------------|---------|
| - Enfant de moins de 15 ans | gratuit |
| - Adolescent de 15 à 17 ans | 5 € |
| - Etudiant | 5 € |
| - Adulte seul | 8 € |
| - Famille | 12 € |
| - Pénalité forfaitaire/amende | 3 € |

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à appliquer cette nouvelle tarification à compter du 1er octobre 2009.

Chantal REY expose que les tarifs annuels des abonnements ne sont pas modifiés pour la médiathèque des Avenières. Il s'agit simplement de proposer une carte unique valable sur trois sites différents.

Mme REY précise cependant que d'une part, avec la nouvelle tarification, les enfants de moins de 15 ans peuvent toujours bénéficier de la gratuité de ce service (auparavant les enfants de moins de 16 ans étaient exemptés) ; d'autre part, la pénalité pour non restitution d'ouvrages passe de 2 à 3 €.

Josiane GIPPET demande pourquoi l'âge a-t-il changé.

Chantal REY répond que la volonté des élus de Corbelin est d'accorder la gratuité aux enfants de moins de 15 ans.

Josiane GIPPET regrette ce choix et pense que les jeunes auront du mal à fréquenter les bibliothèques en raison de cette mesure.

Chantal REY déclare que les adhérents pourront emprunter plus d'ouvrages, soit 9 au lieu de 7.

Marie-Catherine LAMIRAL demande si les gens des Avenières peuvent désormais emprunter au sein de leur bibliothèque de résidence les ouvrages appartenant à une autre bibliothèque du réseau, les dispensant en fin de compte de se rendre à Corbelin ou Veyrins-Thuellin. »

Chantal REY informe que ce service n'est pas encore opérationnel.

Chantal REY annonce que Brigitte RIBET, responsable de la Médiathèque, cessera ses fonctions le 19 octobre 2009 pour participer à la création de la nouvelle bibliothèque de Romagnieu puis en assurer la direction. Jusqu'à l'arrivée de son ou sa remplaçant(e), Mme RIBET s'engage à exercer ses fonctions à la Médiathèque Jules Ferry à hauteur de 40% d'un temps plein.

Chantal REY remercie enfin Mme RIBET pour la qualité de son travail, ses compétences et sa personnalité chaleureuse et agréable.

Le Maire déclare que le profil de poste du nouvel agent a été élaboré par Delphine PERRIN-COCON, et Chantal REY avec le concours de la Bibliothèque Départementale de l'Isère, l'annonce étant parue sur son site.

Josiane GIPPET demande quel est le diplôme requis.

Le Maire donne la parole à Delphine PERRIN-COCON (Ressources Humaines) qui précise que la commune recrute un agent sur un poste de catégorie B avec de l'expérience.

Le Maire ajoute que le profil de poste est à la disposition des personnes qui le demandent.

Le Maire exprime également ses sincères remerciements à Mme RIBET pour le travail de qualité effectué durant ses années de service à la Médiathèque des Avenières.

VOTE	
POUR : 25	ABST. : 2 Josiane GIPPET Emmanuel GUTIERREZ

2009-5-4 – Décision modificative budgétaire – Budget général

Divers ajustements de crédits sont nécessaires à la réalisation des dépenses – recettes pour l'année 2009.

	Investissement	Dépenses	Recettes
	Op n° 217 : Réserves foncières		
2115-217-01	Terrains bâtis	15 000 €	
	Op n° 223 : Travaux divers		
2313-223-01	Constructions	-20 000 €	
	Op n° 277 : Rond point de la gare		
2315-277-822	Installations, travaux divers	-10 000 €	
	Op n° 284 : Eglise de Buvin		
2313-284-01	Constructions	-15 000 €	
1328-284-01	Subventions d'équipements		-6 000 €
	Op n° 293 : Stationnement abords du collège		
2315-293-822	Installations, travaux divers	10 500 €	
	Op n° 294 : Travaux d'économie d'énergie		
2313-294-020	Constructions	26 000 €	
	Op n° 295 : Rue de l'Huert		
2315-295-822	Installations, travaux divers (plans topo)	2 000 €	
	ONA : Opération Non Affectée		
10222-ONA-01	FCTVA		8 000 €
10223-ONA-01	Taxe Locale d'Equipement		6 500 €
	Total	8 500 €	8 500 €

Il convient de délibérer pour autoriser le Maire à effectuer ces opérations.

Alain SOCIE présente les opérations d'investissement qui nécessitent des réajustements budgétaires (figurant dans le tableau ci-dessus). Il ajoute que pour réaliser des économies d'énergie, Karim FAURE (service équipement et travaux) analyse actuellement le coût énergétique des différents bâtiments et équipements municipaux.

Alain SOCIE précise que concernant la rue de l'Huert, les travaux de voirie pourront être réalisés l'an prochain sous réserve que l'acheteur de la propriété PILLAUD ait terminé sa construction.

Jacky RAVAZ demande si les travaux de rénovation de l'église de Buvin constituent bien une opération financière « blanche ».

Alain SOCIE le confirme pour l'année 2009 et ajoute que seule la TVA exigible sur les travaux n'est pas financée par l'association de restauration de l'église de Buvin.

Jacky RAVAZ veut savoir s'il ne s'agit pour cette opération que de travaux de peinture et d'éclairage.

Alain SOCIE confirme les inscriptions en investissement. Des fissures ont été constatées sur la toiture il y a quelque temps entre les dalles de pierre et des travaux de réparation seront réalisés dans la semaine à venir.

VOTE	
POUR : 21	ABST. : 6 Josiane GIPPET Emmanuel GUTIERREZ Philippe GUYON Marie-Catherine LAMIRAL Nathalie MARGAIN Jacky RAVAZ

Arrivée de Fabienne RETY à 21h30.

II – ASPECT REGLEMENTAIRE

2009-5-5 - Rapport annuel 2008 – Syndicat Intercommunal des Eaux des Abrets

Le Syndicat Intercommunal des Eaux des Abrets (SIEA) publie, comme la loi l'y oblige, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2008 .

Le rapport est consultable en Mairie.

Une synthèse a été annexée à la note de synthèse transmise à chaque conseiller municipal.

Il convient de délibérer pour donner acte au Maire de la présentation de ce rapport.

Alain SOCIE présente des informations extraites du rapport du Syndicat Intercommunal des Eaux des Abrets.

Alain SOCIE : « La consommation d'eau pour la commune des Avenièrès représente 684 000 m³ pour l'année 2008. On constate que la consommation diminue d'année en année depuis 3 ans. Cette baisse est proportionnelle à l'augmentation du prix de l'eau. Le SIEA concentre une partie de ses moyens à la chasse aux fuites. »

Yvon THENAULT : « Beaucoup de gens récupèrent aujourd'hui l'eau de pluie. »

Guillaume FAVIER : « L'émousseur avec le même débit diminue par trois la consommation. »

Alain SOCIE : « Le SIEA regroupe 3 services : la distribution d'eau potable, l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif.

L'eau potable (quoique dure) est de bonne qualité sur notre secteur. Le taux de nitrate est satisfaisant au vu des rapports d'analyse établis par les laboratoires de contrôle. Concernant les pesticides, la teneur mesurée est trop faible. Le périmètre de protection est satisfaisant.

Le réseau d'assainissement collectif mesure environ 26 km de réseau d'eaux usées sur les Avenièrès.

Le réseau d'assainissement collectif des Avenièrès (à profil gravitaire) est le suivant :

- 25,832 km pour le réseau d'eaux usées
- 1,768 km pour le réseau unitaire
- 3,099 km de conduites de refoulement

Le taux de raccordement des foyers s'élève à 68% pour les Avenières.

Le Service d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a réalisé une opération de contrôle des installations situées sur les Avenières. Sur 653 contrôles, 444 ont reçu un avis défavorable dont ceux qui ont omis de faire une vidange de leur installation. »

Yvon THENAULT : « Quels sont les moyens de pression ? »

Le Maire : « L'application de la loi sur l'eau promulguée en 1992 constitue déjà un moyen de pression. L'objectif du SPANC est de recenser toutes les installations non conformes pour tendre à un meilleur fonctionnement. »

Alain SOCIE : « L'abonné est obligé de maintenir une installation en conformité avec la réglementation sur l'assainissement et le respect environnemental. Un certificat de contrôle est demandé lors de la vente du bien immobilier à la signature de l'acte. »

Philippe GUYON : « A propos des installations non conformes, comment fait-on quand on n'a pas les moyens financiers pour exécuter les travaux de mise en conformité du réseau d'assainissement individuel ? Pourquoi le tout à l'égout n'est-il pas encore construit sur l'ensemble de la commune et notamment dans les hameaux les plus peuplés ? »

Jacky RAVAZ : « Quelles solutions sont proposées pour les cas extrêmes ? »

Yvon THENAULT : « Si on n'a pas de moyen de pression, à quoi servent les contrôles ? »

Emmanuel GUTIERREZ : « Si on n'a pas le moyen d'obliger les gens à faire des travaux, on peut tout de même établir une carte des installations en mauvais état. »

Le Maire : « Il existe des solutions techniques pour mettre en œuvre un service d'assainissement qui fonctionne. Par exemple, dans une propriété au Bouchage, un tertre a été élevé pour épurer les eaux usées. Le SPANC joue aussi un rôle de conseiller technique dans les zones sans assainissement collectif. »

Alain SOCIE : « Le rapport du SIEA sera remis à l'accueil pour consultation. »

VOTE

POUR A L'UNANIMITE

2009-5-6 – Office de Tourisme Les Avenières/Veyrins-Thuellin

Désignation d'un délégué

Nathalie MARGAIN, déléguée à l'Office de Tourisme Les Avenières/Veyrins-Thuellin a fait part de son souhait d'être remplacée. Il convient donc de nommer un nouveau délégué.

Le Maire propose de désigner Yvon THENAULT pour représenter la commune auprès de l'Office de Tourisme Les Avenières/Veyrins-Thuellin.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

Chantal REY : « L'association est gérée par un conseil d'administration qui comprend 3 collègues dont un collègue des élus. »

Le Maire : « La consultation des entreprises relative à l'aménagement de l'Office de Tourisme s'achève bientôt. L'ouverture des plis est prévue le 8 octobre 2009 et l'analyse des offres le 14 octobre 2009. »

VOTE

POUR A L'UNANIMITE

III – AMENAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

2009-5-7 – Aménagement de la route du Jalérieu – Travaux sur les réseaux secs

L'objectif de l'opération dite « aménagement de la route du Jalérieu » consiste à aménager cette entrée d'agglomération pour améliorer la sécurité routière en obtenant le respect de la limitation de vitesse réglementaire, en sécurisant les cheminements des piétons, en créant un espace plus structuré et aménagé. L'opération est décomposée en deux tranches.

2009-5-7-1 – Tranche 1

La tranche 1 concerne les travaux d'aménagement de la portion de route comprenant le carrefour du Rubat, ainsi que celle comprise entre les intersections du chemin du Rubat jusqu'au carrefour de Curtille.

Par délibération en date du 10 juillet 2008, vous avez approuvé l'avant-projet de cette opération ainsi que le plan de financement prévisionnel des travaux menés par le SE 38 pour l'enfouissement du réseau basse tension, les modifications du réseau d'éclairage public consécutives ainsi que l'enfouissement du réseau de France Télécom.

a) Plan de financement des travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité et d'éclairage public (SE38)

Le plan de financement définitif de ces travaux est aujourd'hui le suivant :

• Prix de revient TTC de l'opération :	292 188 €
• Montant total des financements externes :	126 477 €
• Frais de maîtrise d'ouvrage du SE 38 (en fonctionnement) :	17 298 €
• Contribution aux investissements :	148 413 €

Afin de permettre au SE 38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de :

- prendre acte du plan de financement définitif de l'opération,
- prendre acte de l'appel à contribution pour ce projet qui se fera en deux temps (un premier versement d'un acompte de 80% de la contribution puis versement du solde sur présentation du décompte définitif).

Le Maire propose de :

- prendre acte du plan de financement définitif de l'opération :
 - Prix de revient TTC de l'opération : 292 188 €
 - Montant total des financements externes : 126 477 €
 - Participation communale : 165 711 €(frais SE38+contribution aux investissements)
- prendre acte de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SE 38 pour : 17 298 €.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

Le Maire : « Le projet se décompose en tranches différentes pour les réseaux secs et les travaux de voirie. Le transformateur est derrière l'immeuble des Epinettes.

Le SE 38 est un organisme qui réalise les travaux, récupère les subventions qui peuvent être accordées et la TVA. En contrepartie, il demande à la commune une participation financière correspondant au solde des travaux. Je rappelle qu'ERDF verse une redevance indirectement aux communes qui ont accepté de transférer la perception de cette recette au SE 38. »

Jacky RAVAZ : « Quel est le coût de l'enfouissement des réseaux pour l'aménagement de la route du Jalérieu ? »

Le Maire : « Il s'élève à 425 640 € soit ce qui reste à la charge de la commune après déduction des aides du conseil général de l'Isère. »

Jacky RAVAZ : « Autrefois, ils étaient réticents pour se lancer dans l'opération. »

Le Maire : « Le conseil général de l'Isère est l'interlocuteur privilégié des communes. Sa capacité financière est cependant limitée et ses techniciens ont beaucoup de travail. Le plan de relance économique lui permet d'accepter notre projet. »

VOTE		
POUR : 25	CONTRE : 1 Emmanuel GUTIERREZ	ABST. : 1 Jacky RAVAZ

b) Plan de financement des travaux sur le réseau de France Telecom (SE 38)

Le plan de financement définitif de ces travaux est aujourd'hui le suivant :

- Prix de revient TTC de l'opération : 51 171 €
- Montant total des financements externes : 5 395 €
- Frais de maîtrise d'ouvrage du SE 38 (en fonctionnement) : 5 754 €
- Contribution aux investissements : 40 022 €

Afin de permettre au SE 38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de :

- prendre acte du plan de financement définitif de l'opération,
- prendre acte de l'appel à contribution pour ce projet qui se fera en deux temps (un premier versement d'un acompte de 80% de la contribution puis versement du solde sur présentation du décompte définitif).

Le Maire propose de :

- prendre acte du plan de financement définitif de l'opération :
 - Prix de revient TTC de l'opération : 51 171 €
 - Montant total des financements externes : 5 395 €
 - Participation communale : 45 776 € (frais SE38+contribution aux investissements)
- prendre acte de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SE 38 pour : 5 754 €.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 25	CONTRE : 1 Emmanuel GUTIERREZ	ABST. : 1 Jacky RAVAZ

2009-5-7-2 – Tranche 2

La tranche 2 concerne les travaux d'aménagement de la portion de route comprise entre l'usine Hexcel jusqu'au chemin du Rubat ainsi que celle conduisant au parking de la piscine. Par délibération en date du 10 juillet 2008, vous avez approuvé l'avant-projet de cette opération ainsi que le plan de financement prévisionnel des travaux menés par le SE 38 pour l'enfouissement du réseau basse tension, les modifications du réseau d'éclairage public consécutives ainsi que l'enfouissement du réseau de France Télécom.

a) Plan de financement des travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité et d'éclairage public (SE38)

Le plan de financement définitif de ces travaux est aujourd'hui le suivant :

- Prix de revient TTC de l'opération : 298 885 €
- Montant total des financements externes : 130 962 €
- Frais de maîtrise d'ouvrage du SE 38 (en fonctionnement) : 0 €
- Contribution aux investissements : 167 923 €

Afin de permettre au SE 38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de :

- prendre acte du plan de financement définitif de l'opération,
- prendre acte de l'appel à contribution pour ce projet qui se fera en deux temps (un premier versement d'un acompte de 80% de la contribution puis versement du solde sur présentation du décompte définitif).

Le Maire propose de :

- prendre acte du plan de financement définitif de l'opération :
 - Prix de revient TTC de l'opération : 298 885 €
 - Montant total des financements externes : 130 962 €
 - Participation communale : 167 923 €
(contribution aux investissements)
- prendre acte de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SE 38 pour : 0 €.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 25	CONTRE : 1 Emmanuel GUTIERREZ	ABST. : 1 Jacky RAVAZ

b) Plan de financement des travaux sur le réseau de France Telecom (SE 38)

Le plan de financement définitif de ces travaux est aujourd'hui le suivant :

- Prix de revient TTC de l'opération : 52 221 €
- Montant total des financements externes : 5 991€
- Frais de maîtrise d'ouvrage du SE 38 (en fonctionnement) : 0 €
- Contribution aux investissements : 46 230 €

Afin de permettre au SE 38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de :

- prendre acte du plan de financement définitif de l'opération,
- prendre acte de l'appel à contribution pour ce projet qui se fera en deux temps (un premier versement d'un acompte de 80% de la contribution puis versement du solde sur présentation du décompte définitif).

Le Maire propose de :

- prendre acte du plan de financement définitif de l'opération :
 - Prix de revient TTC de l'opération : 52 221 €
 - Montant total des financements externes : 5 991 €
 - Participation communale : 46 230 €
(contribution aux investissements)
- prendre acte de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SE 38 pour : 0 €.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 25	CONTRE : 1 Emmanuel GUTIERREZ	ABST. : 1 Jacky RAVAZ

2009-5-8 – Aménagement de la route du Jalérieu – Travaux de voirie

L'objectif de l'opération dite « aménagement de la route du Jalérieu » consiste à aménager cette entrée d'agglomération pour améliorer la sécurité routière en obtenant le respect de la limitation de vitesse réglementaire, en sécurisant les cheminements des piétons, en créant un espace plus structuré et aménagé. L'opération comprend plusieurs phases.

La phase 1 porte sur la portion de voie allant du carrefour de Curtille au parking de la piscine, incluant le carrefour du Rubat.

a) Carrefour du Rubat - Demande de subvention

Les travaux d'aménagement du carrefour, secteur du Rubat et de la route du Jalérieu sont estimés à 294 000 € HT.

Pour mener à bien cette opération, le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Général de l'Isère au titre de l'aménagement d'un plan de circulation permettant d'améliorer la sécurité des carrefours entre la RD 40 et plusieurs voies communales.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à constituer le dossier de demande de subvention et à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

Le Maire : « L'objectif est d'améliorer la sécurité du secteur du carrefour qui donne accès au collège. Les bus emprunteraient l'avenue de Carouge dans les deux sens si le carrefour est réalisé au lieu de sortir sur la route des Epinettes. Ce projet a été évoqué à la conférence territoriale du 26 juin 2009, à laquelle les élus des Avenières n'ont pu être présents (accident d'hélicoptère du personnel de Walibi). »

VOTE		
POUR : 25	CONTRE : 1 Emmanuel GUTIERREZ	ABST. : 1 Jacky RAVAZ

b) Aménagements de sécurité du carrefour de Curtille au parking de la piscine (hors carrefour du Rubat) - Demande de subvention

Les travaux d'aménagement à réaliser du carrefour de Curtille au chemin du Rubat et du chemin du Rubat au parking de la piscine sont estimés à 153 000 € HT.

Pour mener à bien cette opération, le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Général de l'Isère au titre des aménagements de sécurité.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à constituer le dossier de demande de subvention et à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 25	CONTRE : 1 Emmanuel GUTIERREZ	ABST. : 1 Jacky RAVAZ

2009-5-9 – Office National des Forêts, programme de vente 2010

Les peupliers plantés en forêt communale et bénéficiant du régime forestier sont mis en adjudication chaque année par l'ONF.

La parcelle proposée à la vente pour l'année 2010 est la suivante :

- parcelle n°7 pour partie d'une superficie de 2,30 ha, située au Charnevoz .

Le Maire propose de demander à l'ONF de procéder au martelage de la coupe ci-dessus désignée et de la mettre en vente selon la procédure la plus adaptée.

Il convient de délibérer pour approuver la proposition ci-dessus et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à cette vente.

Le Maire : « Les peupliers sont très malades notamment les clones Beaupré. Ils ont même été traités contre la rouille par voie aérienne (hélicoptère). »

Jean-Charles PASTORINO : « Ce sont des Beaupré ? »

Le Maire : « Non, tous les Beaupré sont morts. Sur la parcelle 7, la vente comprend 460 peupliers à 1.5 m3 environ, la dernière vente a été conclue à 10 € le m3. »

Josiane GIPPET : « Quel âge ont-ils ? Ils sont peut-être plus droits que dans d'autres parcelles ? »

Le Maire : « Ils sont âgés de 30 ans environ. Par ailleurs, l'exploitant sur la lone des Cerisiers a sorti le bois en laissant des ornières très profondes dans les chemins. L'ONF, assurant la gestion forestière, est intervenue afin que l'exploitant réhabilite ce chemin. »

VOTE

POUR A L'UNANIMITE

IV – PERSONNEL COMMUNAL

2009-5-10 – Création à titre temporaire d'un poste d'apprenti

Pour permettre à un jeune de préparer un brevet professionnel en travaux paysagers, le Maire propose de créer à titre temporaire pour toute la durée du contrat, soit 2 ans à compter du 7 septembre 2009, un poste d'apprenti. Le Comité Technique Paritaire placé auprès du Centre de Gestion de l'Isère a émis un avis favorable le 4 septembre 2009.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous documents et actes relatifs à la présente délibération.

Le Maire : « Notre nouvel apprenti se nomme Xavier VISTALLI, âgé de 18 ans, résidant sur Belley. Il est scolarisé au Centre de formation professionnel et de promotion agricole au Lycée horticole de St Ismier. Il souhaite suivre une formation en alternance (une semaine à l'école et trois semaines chez l'employeur) et créer par la suite son entreprise. Plusieurs entretiens se sont déroulés afin de cerner son projet professionnel. »

Josiane GIPPET : « Qui est son maître de stage ? »

Le Maire : « Monsieur Alain COUTURIER. »

Philippe GUYON : « La commune avait déjà eu un apprenti. »

Le Maire : « Oui. La commune a déjà employé un jeune préparant un CAP en maintenance de bâtiments de collectivités pendant 2 ans. L'expérience s'est révélée entièrement positive pour l'apprenti comme pour l'ensemble du service technique. »

VOTE

POUR A L'UNANIMITE

V- QUESTIONS DIVERSES

Josiane GIPPET : « Au château Reynaud, les fenêtres sont envahies par la vigne vierge, il faut la tailler. »

Le Maire : « Je demande aux services techniques de faire le nécessaire. »

Jacky RAVAZ : « Suite à la vente de peupliers vers le pont d'Evieu, la commune met du remblai. »

Le Maire : « Dans le cadre de la via rhona, la véloroute côté Ain a été réalisée par la Communauté de communes Terre d'eaux. Dans la précipitation des travaux, le parking a été fait en enrobé mais le propriétaire du restaurant situé à côté revendique aujourd'hui la propriété du parking. Les véhicules stationnent donc en bordure de la route ce qui pose

aujourd'hui problème de sécurité. L'Office de Tourisme a travaillé sur la boucle VTC (vélo tout chemin) qui relie la véloroute au pont de Cordon. Après l'abattage des peupliers vers le pont d'Evieu, il est prévu sur ce terrain l'aménagement d'un parking qui aura la signalétique véloroute. »

Jacky RAVAZ : « Je crains que les particuliers prennent cet endroit pour une décharge. »

Le Maire : « On doit saisir cette opportunité de le combler avec des matériaux propres. Il est question de rencontrer le chargé de mission du SYMBORD avec le Syndicat du Haut Rhône et l'Office de Tourisme pour travailler sur la signalétique. »

Chantal REY : « L'idée est de faire une porte d'entrée aux Avenières. »

INFORMATIONS

- Bilan piscine – saison 2009

Denise CORTEY : « On compte 7 278 entrées en 2009 contre 6 300 en 2008. 118 campeurs ont bénéficié de l'entrée gratuite dans le cadre du forfait. »

- Réserve Naturelle Nationale

Le Maire : « La volonté de l'Etat est de protéger les méandres naturels sur les 14 communes en linéaire du Rhône. Il me semble que c'est une bonne chose sous certaines conditions. A condition notamment pour l'Etat de ne pas faire obstacle à la construction de l'écluse de Bregnier-Cordon et d'associer les élus locaux à la rédaction du règlement pour avoir le choix d'intégrer ou non certaines parcelles. A condition également que le projet soit porté par une structure fédératrice avec des compétences. Il faut protéger ce secteur exceptionnel en constituant une réserve naturelle nationale.

Le Syndicat du Haut Rhône est le porte-parole des 14 communes puisque c'est une structure commune aux 3 départements. Doté d'un volet environnement, il va servir d'intermédiaire et fédérer ces communes.

Lors d'une précédente rencontre avec le Préfet de l'Isère qui coordonne ce dossier, l'engagement a été pris par l'ensemble des parties que ce projet ne soit pas incompatible avec celui de l'écluse de Brégner-Cordon.

Je souhaite qu'un groupe de travail soit constitué de 7 à 8 personnes afin d'examiner les cartes et le règlement. Mme Emilie WICHROFF du Syndicat du Haut Rhône pourra nous expliquer le Mercredi 14 octobre 2009 à partir de 14h30 les avantages et les inconvénients de la réserve naturelle nationale. Le 15 octobre, le SHR récolte les diverses informations pour pouvoir ensuite les faire remonter. Mieux vaut être acteur du territoire que subir. »

Jacky RAVAZ : « La Réserve Naturelle Nationale risque d'entraîner des restrictions sur les droits de chasse et de pêche. »

Le Maire : « Non, le cas a été prévu dans le projet de règlement qui stipule que la chasse est autorisée sur le territoire RNN sauf sur les réserves de chasse créées par l'ACCA.

L'idée, c'est qu'un organisme de proximité et constitué d'élus soit le gestionnaire. »

Philippe GUYON : « Pour avoir eu une expérience assez longue, la réserve c'est assez extraordinaire. Mon rêve est d'en faire un lieu pédagogique. La découverte de ces lieux est une des richesses à transmettre à nos enfants. J'avais déjà exprimé cette idée mais en 1992, je me suis heurté à l'opposition des élus et des chasseurs. A mon avis, la chasse devrait être interdite à certains endroits pour des raisons de sécurité. »

Alain SOCIE : « La RNN serait ouverte au tourisme doux. »

Jacky RAVAZ : « L'écluse permettra le passage des bateaux de plaisance. »

Le Maire : « Nous pouvons faire de ce site un lieu pédagogique. Les véhicules motorisés sont interdits en principe mais il est difficile de mettre cette règle en application. La réserve peut être un outil de développement du territoire qui permettra ces contrôles »

Le Maire réitère son appel à candidature pour former un groupe de travail à ce sujet. Roger MORNEY, Henri MIEGE, Alain SOCIE, Chantal REY acceptent de participer au groupe de travail relatif à la Réserve Naturelle Nationale.

Jacky RAVAZ souhaite y participer mais retenu par des obligations professionnelles, il confirmera sa présence ultérieurement.

Philippe GUYON réfléchit à cette proposition et donnera une réponse définitive ultérieurement.

- **Avancement des travaux de l'Ilot Nord**

Le Maire : « Toute la partie à droite de l'avenue Guillermaz au pied des immeubles sera achevée d'ici fin novembre. La démolition du garage mécanique agricole sera bientôt terminée. Les travaux de désamiantage de toiture commencent dès la fin de la semaine.

Monsieur BARBIER s'était engagé à faire vider les cuves et celles-ci seront bétonnées.

Prochainement débiteront les travaux de réhabilitation du bâtiment pour une livraison prévue en janvier 2010. La démolition de l'arrière de l'Office de Tourisme doit être entreprise dans le même temps pour pouvoir solder le marché attribué à l'entreprise VAL TP. La construction d'un petit bâtiment à usage de commerce et de logements au-dessus est désormais envisageable ».

Emmanuel GUTIERREZ : « A qui appartient la SCI RAVIER/CHANOZ ? Qui en est le représentant légal ? »

Le Maire : « J'ignore si la loi m'autorise à divulguer ce genre d'information. Je demanderai conseil pour savoir par quel moyen légal vous pouvez obtenir ce renseignement. »

Maryvonne SARAMITO : « Il faut adresser une demande au greffe du tribunal. »

Emmanuel GUTIERREZ : « Est-ce qu'une publicité a été faite pour la vente du bâtiment Barbier, côté grande rue de Ciers ? »

Maryvonne SARAMITO : « Deux acquéreurs se sont proposés spontanément. »

Le Maire : « L'avis du service des domaines a été sollicité. »

Emmanuel GUTIERREZ : « Il est étonnant que la vente d'un bien public ne fasse pas l'objet d'une publicité. »

Le Maire : « Les membres du conseil municipal ont délibéré sur de précédentes cessions de biens, opérations sur lesquelles vous ne vous êtes jamais exprimé. Je regrette une telle suspicion de votre part dans le cas qui nous intéresse aujourd'hui. Concernant la vente évoquée, je vous renvoie à toutes fins utiles à la délibération du conseil municipal en date du 11 décembre 2008. »

- **Décisions du Maire prises en vertu de la délégation de pouvoir depuis le conseil municipal du 9 juillet 2009**

Le Maire invite les conseillers municipaux à proposer des noms pour baptiser le passage semi-piéton qui relie la rue de Ciers à l'avenue du Général Guillermaz.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 55.

Fait aux Avenières, le 1^{er} octobre 2009

Le Maire,
Gilbert MERGOUD